

■ **Décision n° 2023-693**  
**Domaine et Patrimoine**

**Direction de la Vie Associative**

**Le maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'association « **SOLIDARITE SANS PAPIER** », à occuper la salle Hironvale à la Maison Creilloise des Associations, sise 11 rue des Hironvale à Creil et la salle carpeaux 3, sise rue Jean Baptiste Carpeaux à Creil, pour la réalisation de leurs activités, en fonction des disponibilités du 04 septembre 2023 au 09 juillet 2024.

**Article 1 :** de signer une convention avec l'association « **SOLIDARITE SANS PAPIER** » sise au 4, rue John Kennedy 60100 CREIL représentée par son président Monsieur Dominique MADELIN, pour la mise à disposition susvisée.

**Article 2 :** de conclure cette mise à disposition du 04 septembre 2023 au 13 juillet 2024 dans la salle et aux jours et horaires suivants :

<b>SALLE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>JOURS</b>	<b>HORAIRES</b>
Salle carpeaux 3	62 avenue Léonard de Vinci	Les 1ers jeudis du mois	18h30 à 20h30
MCA- Salle Hironvales	11 rue des Hironvales 60100 CREIL	Tous les 2èmes samedis du mois	9h00 à 12h00
		Tous les jeudis	9h00 à 12h00

**Article 3 :** d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini à titre gracieux.

**Article 4 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Président de l'ACSO

Creil, le 16 novembre 2023

Date de notification : 27/11/2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 11 DEC. 2023